



AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité, de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 2 décembre 2025 le projet de règlement portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-Bleue.

L'objet de ce règlement est d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles pour tout acte posé au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec, ainsi que d'encadrer les activités de financement politique.

Ce règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 13 janvier 2026 à 19 h 30 au 32, rue des Pins Est, à Rivière-Bleue (Québec) G0L 2B0.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit projet règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h; et
du lundi au jeudi entre 13 h et 16 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

DONNÉ À RIVIÈRE-BLEUE, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du Code municipal)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13 heures et 14 heures, ce quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, à savoir : dans la vitrine du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, www.riviere-bleue.ca, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Directrice générale